

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre



Madame Dominique GILLOT
Présidente
Conseil national consultatif
des personnes handicapées (CNCPH)
14, avenue Duquesne
75 007 PARIS

Paris, le 06 JAN. 2017

Nos réf : TR/2016/P/33628/CMA

Madame la Présidente.

Le 9 décembre 2016, vous avez transmis à mes services l'avis rendu par le conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2016-2020 de France Télévisions. Je vous remercie pour cet avis, dans lequel vous soulignez que le projet de COM traduit une volonté politique d'amélioration de l'accessibilité des programmes de France Télévisions, et faites part de votre souhait que cette volonté se traduise par la fixation d'objectifs quantifiables permettant d'évaluer la politique d'accessibilité du groupe.

Les rencontres que vous avez eues avec la Présidente de France Télévisions, Madame Delphine Ernotte, le 25 novembre dernier, et avec mon directeur de cabinet, Monsieur Frédéric Lenica, le 29 novembre, vous ont permis, ainsi qu'aux associations présentes, d'exprimer vos attentes à l'égard du COM de France Télévisions. Elles ont débouché sur des engagements concrets de la part de France Télévisions et de l'État en matière d'accessibilité, s'agissant notamment de l'augmentation du nombre de programmes audio-décrits (porté de 730 à 1 000 par an pendant la période), de la qualité du sous-titrage, dans le respect de la charte du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ou de précisions sur l'interprétation en langue française des signes (LSF) des grands moments de la vie démocratique, notamment le débat d'entre deux tours de l'élection présidentielle.

Je me réjouis de la tenue de ces rencontres constructives, qui ont permis de formuler des pistes d'améliorations concrètes qui, je crois, répondent aux principales préoccupations exprimées par le CNCPH. La direction de France Télévisions s'est d'ailleurs engagée à rencontrer régulièrement le CNCPH afin d'évoquer les questions liées à l'accessibilité.

.../...

Je puis vous assurer, Madame la Présidente, que l'État a veillé à ce que ces engagements soient pleinement pris en compte dans le COM 2016-2020, signé le 19 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Audrey AZOULAY